

• SOCIAL

Les agriculteurs dans la rue aujourd'hui...

La FDSEA et les JA organisent une journée d'action aujourd'hui à Guéret.



Le plan annoncé par Nicolas Sarkozy en faveur de l'agriculture n'a pas mis un terme à l'inquiétude des agriculteurs qui le feront savoir ce jeudi 31 décembre, en organisant une journée d'action FDSEA et JA à Guéret.

« A l'heure où la situation agricole ne cesse de se dégrader avec la baisse continue de l'ensemble des productions agricoles, l'augmentation croissante de nos charges et des contraintes administratives, la compression de nos revenus par la grande distribution, des mesures annoncées par le Président de la République qui ne répondent en rien à la problématique de l'élevage, cette action vise à interpeller les pouvoirs publics ainsi que les élus politiques, mais aussi à dénoncer

les pratiques commerciales de la grande distribution » précisent les organisations syndicales agricoles, qui pour l'occasion bénéficient de l'appui de la Chambre d'Agriculture de la Creuse qui invite à « apporter son soutien à la FDSEA et des JA. Dans la situation économique difficile actuelle caractérisée par des revenus insuffisants la Chambre d'Agriculture s'associe pleinement aux revendications formulées par ces deux organisations syndicales ».

Les actions qui seront coordonnées ce matin devraient donc cibler la grande distribution, puis en début d'après-midi, les agriculteurs rencontreront les parlementaires devant la préfecture de la Creuse.

...Et les personnels du Centre Hospitalier en assemblée générale

Ils se rassembleront avec les syndicats à 14h30 dans le hall de l'Hôpital de Guéret afin d'envisager une riposte face à la menace qui pèse sur le service de radiothérapie.

Les blouses blanches à nouveau rassemblées dans le hall du Centre Hospitalier de Guéret ce jeudi à 14 h 30, feront, à l'appel de leurs syndicats, le point sur la situation de l'établissement après l'annonce mardi de la suppression envisagée du service de radiothérapie sur recommandation de l'Institut national du cancer. Vent debout contre cette décision, les syndicats ont bien l'intention de peser sur une situa-

tion qui devrait être examinée le 14 décembre prochain par l'ARH. De son côté, Michel Vergnier, député-maire de Guéret et président du Conseil d'administration de l'hôpital « s'inquiète des mesures envisagées qui visent à restreindre l'offre de soins au sein de l'établissement » il évoquera ce dossier et le devenir de l'hôpital devant la presse vendredi matin à la mairie de Guéret.

Société

Conseil général DÉVIATIONS

Le Conseil général informe les usagers des routes départementales creusoises que la circulation peut être perturbée par la mise en place d'une déviation, selon les modalités suivantes :

- Commune de Fleurat, en raison des risques d'effondrement de l'église, la circulation est interdite sur l'ex RD 5 et déviée dans les deux sens par les RD 56, 5 et la voie communale « Chemin des Ecoliers ».
- Commune d'Aubusson, en raison de l'affaissement d'un talus, la circulation est interdite sur la RD 59 et déviée dans les deux sens par les RD 941, 7, 32 et 59.
- Commune de Chambonchard, en raison de travaux de réfection des ponts de Crechat (en Creuse) et de La Tartasse (dans l'Allier), la circulation est interdite sur la RD 915 jusqu'au 31 décembre 2009 et déviée dans les conditions suivantes :

- véhicules légers par les RD 10, 50, 350, 109, 151, 1089 et 409 (sens Evaux-les-Bains - Marçail-en-Combraille) et par les RD 409, 1089, 409, 109, 915, 25 et 20 (sens Marçail-en-Combraille - Evaux-les-Bains) ; poids lourds en liaison locale par les RD 994, 993, 72, 2144, 1089 et 409 (dans les deux sens entre Evaux-les-Bains et Marçail-en-Combraille) ; poids lourds à long rayon d'action par la RN 145, l'A71 et la RD 2144 (sens Gouzon - Montaigne-en-Combraille) et par les RD 2144 (via Montignou), 745 et la RN 145 (sens Montaigne-en-Combraille - Gouzon).
- Commune de Sous-Parsat, en raison de travaux de dégagement de visibilité de virages, la circulation est interdite aux véhicules légers sur la RD 45 (entre le bourg et Le Sec) et déviée dans les deux sens par les RD 60 et 13, jusqu'au 4 décembre 2009. Les poids lourds pourront emprunter la RD 45, moyennant la mise en place d'un alternat par feux tricolores.
- Communes de La Chapelle-Taillefert et Saint-Christophe, en raison de travaux d'enfouissement de câble électrique, la circulation est interdite sur la RD 52 et déviée dans les deux sens par les RD 940 et 940a, jusqu'au 31 décembre 2009.
- Commune d'Alain, en raison de travaux d'enrobés dans le bourg, la circulation sera interdite sur les RD 942, 13 et 18 (et les voies communales qui accèdent à la RD 942) et déviée, jusqu'au 4 décembre.

Jarnages • CONVENTION DE PARTENARIAT

Partenariat pour communiquer

Hier, la Fondation du Patrimoine en Limousin et l'entreprise Atulam ont signé une convention de partenariat à Jarnages. En jeu, 15.000 euros destinés à promouvoir les actions de la Fondation auprès d'éventuels porteurs de projet.



Signature de convention entre l'entreprise Atulam, dirigée par Xavier Lacompte, et Jean-Claude Boisdévy, délégué régional de la Fondation du Patrimoine, en présence du maire de Jarnages Vincent Turpin, également délégué départemental adjoint à la Fondation, et du conseiller général Jean-Pierre Vacher.

Hier après-midi, l'entreprise Atulam, basée à proximité du bourg de Jarnages et la Fondation du patrimoine en Limousin ont signé une convention de partenariat. Pour le fabricant de tentes sur mesure, il s'agit de faire un chèque de 15.000 euros (dont 60% sont déductibles des impôts) à la Fondation. Cette institution utilisera cet argent afin de promouvoir sa communication. La campagne commencera en début d'année 2010. Les bénévoles de la Fondation et les choristes de mission rendront visite à tous les maires du Limousin, avec dans leur malette des calendriers, mais surtout des plaquettes d'information pour les propriétaires privés et une autre pour les collectivités. Et dans un second temps, cette opération de communication visera à dé-

velopper le nombre de labels attribués à des propriétaires qui souhaitent restaurer un élément du patrimoine bâti de proximité (ferme, maison de caractère, moulin, la voirie...). Aussi dans le vif de l'accroissement du nombre de souscriptions publiques en faveur des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti communal ou associatif grâce au mécénat populaire qui complète les aides publiques. Enfin, troisième objectif : augmenter le nombre porteurs d'adhésions (collectivités, entreprises, particuliers...). Evidemment, méconnaît ne veut pas dire non plus philanthrope. Pour Atulam, un bon coup de publicité à la clé, une manière de se faire connaître auprès des collectivités dénichées par la Fondation, associée à l'usage que cette dernière véhicule.

Soyons bon joueur, l'entreprise creusoise a aussi un savoir-faire, est dans une dynamique économique synonyme d'emplois et des atouts annexes plutôt intéressants (les copeaux sont aspirés et alimentent une chaudière qui chauffe l'eau). Pour ce revenu à la restauration patrimoniale, la Creuse présente 3 fois moins de diners accompagnés que la Haute-Vienne. Cependant, malgré ce constat, le département a le record français du mécénat populaire et en prime plusieurs distinctions nationales. Pour résumer la situation, « la Creuse est arrivée tardivement, mais ce n'est pas un mouvement, mais il y a une telle volonté ici que je ne m'imaginais pas entendre Jean-Claude Boisdévy, délégué régional de la Fondation du Patrimoine. »

D.C.



Une signature accompagnée d'une visite de l'entreprise de tentes sur mesure.